

Altwiller

N° 19

Juin 2002

E d i t o

Chaque année, en juillet-août, l'activité du pays semble s'arrêter pendant plusieurs semaines. C'est le calendrier scolaire qui commande notre vie. Une année de labeur se termine par la belle saison, les congés, les vacances. Pour nos jeunes, une période souvent clôturée par un examen ou un concours. Que de journées d'anxiété, voire d'angoisse, mais aussi d'espoir ! A tous ces jeunes, bonne chance ! Pour ceux qui sont déjà dans la vie active, ceux qui ont vécu onze mois de vie en usine, en atelier ou autre lieu de travail, une période pour décompresser, recharger les batteries.

Ce printemps 2002 qui s'achève aura été une période électorale importante.

Election présidentielle, d'abord. Election atypique. Le président sortant est confirmé dans sa fonction pour cinq ans, mais la Nation a interpellé nos hommes politiques. Puissent ceux qui nous gouvernent et ceux qui nous ont gouverné en tirer les conséquences. La montée des extrémistes, de droite ou de gauche, et leur arrivée au pouvoir ne fait pas honneur à notre Histoire.

*Elections législatives ensuite. Au moment où vous lirez ces lignes, vous connaîtrez le nom de notre député, celle ou celui qui nous représentera à Paris. Celle ou celui qui, selon qu'il fasse partie de la majorité ou de l'opposition, " fera " ou " contrefera " nos lois. Puisse-t-elle ou il œuvrer pour le bien-être de tous et mériter la confiance que nous avons placée en elle ou en lui !
Bonnes vacances à toutes et tous !*



A l'honneur !

Le 5 avril 2002, lors d'une réception en mairie, M. André Berthol, conseiller général et député de la Moselle a remis les insignes d'Officier dans l'Ordre des Palmes Académiques à M. François Hardy. Nommé chevalier en 1989, notre maire a été promu officier par décret ministériel du 15 mai 2000, mais les campagnes électorales municipale et cantonale en 2001 ont fait reporter la remise officielle, initialement prévue début 2001.

Lors de la même cérémonie, MM. François Hardy, Auguste Déru et Paul Clamme ont été honorés de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale en vermeil pour 30 années au service de notre Commune.

M. François Hardy a été élu pour la première fois au Conseil municipal en 1971. Elu maire en 1977, il entamait en 2001 son 5ème mandat de maire.

M. Auguste Déru a lui aussi été élu pour la première fois en 1971 puis réélu à chaque nouvelle échéance, il occupa la fonction d'adjoint au maire de 1995 à 2001.

M. Paul Clamme fut conseiller municipal de 1965 à 1971. Puis en 1977, il fut réélu pour siéger sans interruption au Conseil municipal jusqu'en 2001.

Aux récipiendaires, nous adressons toutes nos félicitations.



Informations communales

Amenagement du CD22

Un des objectifs fixé en 2001 était de sécuriser la traversée de notre commune par le CD22.

Deux lignes de conduite ont été définies :

- * Ralentir la vitesse des véhicules qui traversent notre agglomération.

- * Permettre aux véhicules qui entrent ou sortent des rues adjacentes de le faire avec un maximum de sécurité.

Le maître d'œuvre de l'aménagement reste toutefois le Département de la Moselle, même si la participation financière de la commune est sollicitée pour les projets à l'intérieur de l'agglomération.

A notre demande, un projet d'aménagement du carrefour de la route de Lachambre a été proposé par les services départementaux. Nous n'en étions pas entièrement satisfaits. A notre avis, il ne ralentissait pas assez la circulation et le Conseil municipal proposait un rond-point avec sens giratoire. Cet aménagement a été rejeté, le flux du trafic sur le CD22 étant trop disproportionné par rapport à celui du CD22G. C'est finalement un "tourne-à-gauche", comparable à celui aménagé au carrefour de la route de Holbach qui sera créé. Les travaux seront réalisés dès cet été.

Une partie du projet étant en dehors de l'agglomération, la participation financière de la commune a été ramenée à 1/6ème de la dépense engagée, soit environ 16.000 euros (105.000 F). Cette dépense ne sera réglée qu'en 2003.

Budget 2002

Investissements

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement des emprunts	34 000 €	Excédent antérieur reporté	40 972 €
Travaux de voirie	50 000 €	Virement de fonctionnement	66 590 €
Plantations en forêt	8 900 €	Fonds de compensation TVA	16 700 €
Travaux bâtiments scolaires	10 500 €	Taxe locale d'équipement	3 500 €
Travaux sur autres bâtiments	28 200 €	Subvention du Département	1 150 €
Remplac. de bornes d'incendie	4 700 €	Dot. Glob. d'Equipment (reliquat 2000)	9 238 €
Matériel divers, outillage	3 000 €	Subvention FFN	2 400 €
Dépenses imprévues	1 250 €		
Total	140 550 €		140 550 €

Fonctionnement

Dépenses		Dont :
Achats et variations de stocks	30 316 €	Electricité et combustibles : 16 900 € Fournitures administratives : 1 700 € Fournitures scolaires : 3 100 €
Services extérieurs	43 930 €	Entretien (bâtiments, voirie, terrains) : 19 900 € Bois et forêts : 13 500 € Primes d'assurances : 3 500 €
Autres services extérieurs	20 780 €	Déchetterie de Valmont : 3 000 € Fêtes et cérémonies : 3 800 € Frais d'affranchiss. et de télécomm. : 2 100 € Frais de gardiennage des forêts : 1 500 €
Impôts taxes et versements	1 000 €	Taxes foncières : 1 000 €
Charges de personnel	67 170 €	Salaires : 46 700 € Charges : 20 470 €
Virement pour investissements	66 590 €	
Autres charges de gestion	73 725 €	Ordures ménagères : 40 000 € Service Départemental d'Incendie : 8 075 € Indemnités : 20 000 € Participation intercommunale : 5 000 €
Charges financières Charges exceptionnelles	20 380 € 200 €	Intérêts des emprunts : 20 000 €
Total	324 091 €	

Recettes		Dont :
Excédents antérieur	56 421 €	
Produits des services	37 273 €	Coupes de bois : 7 500 € Redevance Ordures ménagères : 28 123 € Locations de terrains : 1 100 €
Impôts et taxes	101 682 €	Contributions directes : 85 447 € Taxes sur les pylones électriques : 4 625 € Redevance des mines : 6 200 € Taxe addit. sur les droits de mutation : 5 400 €
Dotations et subventions	115 770 €	Dotation forfaitaire : 61 500 € Dotation solidarité rurale : 4 885 € Dotation aux élus locaux : 2 100 € Compensation TP TF et TH : 37 985 € Attribution FDTP : 760 € Fonds nationaux de péréquation : 8 050 €
Produits de gestion	12 945 €	Location des immeubles : 12 125 €
Total	324 091 €	

Impôts locaux

Le Conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux des quatre taxes locales en 2002. S'il y a donc une variation de vos impôts locaux cette année par rapport à l'année précédente, elle sera due soit à un changement de votre base d'imposition, soit à un changement des taux du Département et/ou de la Région.

	Taux communal	Moyenne nationale	Moyenne départemental	Recettes pour la Commune
Taxe d'habitation	12,83	13,56	12,69	38 158 €
Taxe sur le Foncier bâti	12,61	17,28	12,68	27 023 €
Taxe sur le Foncier non bâti	32,84	41,29	43,65	5 222 €
Taxe professionnelle	9,13	14,85	n.c	15 046 €

Vandalisme

Si la nuit des Sorcières n'a donné lieu cette année à aucun incident grave dans notre village, la commune déplore cependant depuis quelques temps certaines dégradations inexcusables. Bancs du terrain de tennis saccagés, tags de l'abribus du haut du village, vitre cassée de l'abribus du village. Dans ce dernier cas, le coupable ayant eu la présence d'esprit d'avouer son geste, un travail d'intérêt général lui sera demandé à hauteur des frais engagés par la commune pour le remplacement de la vitre soit la somme de 537,87 euros. La commune tient à rappeler que toute dégradation ou acte grave dont le ou les auteurs ne se seraient pas manifestés donnerait lieu à un dépôt de plainte.

Subventions

Le Conseil municipal a accordé les subventions de fonctionnement suivantes pour 2002

Fabrique de l'église d'Altviller	230 euros
Société d'Entraide des Ouvriers et Mineurs d'Altviller	230 euros
Club d'épargne " A la vieille Auberge " d'Altviller	230 euros
Chorale Paroissiale de Lachambre-Altviller	230 euros
Association des Parents d'élèves de Lachambre-Altviller	230 euros
Association Socioculturelle (A.S.C.A.) d'Altviller	230 euros
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Altviller	840 euros*
Association Scolaire Sportive et Educative d'Altviller	288 euros**
Association Scolaire Sportive et Educative de Lachambre	432 euros**
U.S.E.P. de la circonscription scolaire de Saint-Avold - Sud	100 euros
Amicale du personnel du Syndicat des Eaux de Barst	60 euros

* Subvention de fonctionnement de 230 euros + subvention de 230 euros pour le feu d'artifice + subvention de 380 euros pour le règlement d'une assurance individuelle de chaque sapeur-pompier.

** Subvention de 8 euros par enfant scolarisé respectivement à Altviller et à Lachambre pour des activités extra-scolaires.

